

Vous voudrez bien apporter avec vous un surplis et une étole pour la communion du jour de la clôture.

Ceux qui sont nommés pour desservir les paroisses pendant la retraite, auront la permission de biner dimanche le 25, et même le dimanche suivant, si c'est nécessaire. Je les autorise également à faire les mariages.

Veuillez tous profiter de l'occasion pour apporter à l'évêché, ou y envoyer par l'un de vos voisins, le montant de votre dixième et des componendes, et les contributions de votre paroisse aux œuvres diocésaines, aussi bien que votre rapport annuel.

Les jeunes prêtres, qui n'ont pas encore subi leurs quatre examens et qui n'ont pas encore fourni leur huit sermons, devront s'acquitter sans faute de cette obligation à l'époque de la retraite. L'examen se fera jeudi le 22 août à l'évêché à 9 heures du matin: tous doivent être rendus ponctuellement. Quelques uns sont en arrière dans l'accomplissement de ce devoir depuis 1868 ou 1869: je ne puis leur accorder un plus long délai.

Prions tous ensemble et faisons prier pour le plein succès de ces saints et salutaires exercices.

Je demeure dans le divin Cœur de notre bon Sauveur,

Votre tout dévoué serviteur,

† JEAN, Ev. DE ST G. DE RIMOUSKI.